

REGLEMENT COMPLET DU GRAND JEU TOURISSIMO 2017

1. SOCIETE ORGANISATRICE

La société STRASBOURG EVENEMENTS, Etablissement Public Local au capital de 14 602 795 €, dont le siège social est situé Place de Bordeaux FR 67082 Strasbourg Cedex, immatriculé au RCS de STRASBOURG sous le n° 384 911 129 (ci-après désignée « l'Organisateur ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat qui se déroulera du 27/01/2017 au 29/01/2017 inclus.

2. QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation à ce jeu est réservée aux particuliers, personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine ainsi qu'en Allemagne. Les mineurs et les majeurs protégés peuvent également participer sous la responsabilité de leur représentant légal (parents, tuteur, administrateur légal).

Les membres de l'Organisateur, son personnel, ses prestataires pour cette opération, et les membres de leur famille ne peuvent participer au jeu.

3. MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Pour jouer, il suffit de se procurer le bulletin jeu, disponible à l'intérieur du salon TOURISSIMO.

Le participant pourra remplir le passeport qui lui sera remis en indiquant :

- à titre obligatoire les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale et adresse de courrier électronique.

Le participant devra par ailleurs faire tamponner 6 visas sur le bulletin-jeu par les 6 exposants du parcours :

- HALL 5 / Stand B10 : TUI VOYAGES
- HALL 5 / Stand D10 : MONDORF DOMAINE THERMAL
- HALL 5 / Stand B20 : FERME AVENTURE
- HALL 7 / Stand H06 : CLC
- HALL 5 / Stand F00 : OFFICE DE TOURISME DE REPUBLIQUE DOMINICAINE
- HALL 5 / Stand F12 : OFFICE DE TOURISME DE TUNISIE

À l'issue du parcours, le participant pourra déposer son bulletin-jeu correctement rempli dans l'urne située à cet effet dans le salon TOURISSIMO.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications sur l'identité et les coordonnées des participants.

Tout participant qui communiquerait des coordonnées fausses ou incomplètes, ou adopterait un quelconque comportement frauduleux à un stade quelconque de sa participation, sera éliminé.

4. DETERMINATION DU GAGNANT DU LOT MIS EN JEU

Le tirage au sort sera effectué à la fin du salon TOURISSIMO, le dimanche 29 janvier 2017, par l'Organisateur.

Le tirage au sort sera effectué parmi les bulletins remplis correctement.

Les lots mis en jeu :

Lot 1 → Voyage aux Canaries pour 2 personnes au départ de Strasbourg → Fuerteventura. Valeur TTC unitaire du lot : 1 800, 00 €

Pour tous renseignements concernant ce voyage (frais inclus, frais non inclus, dates, hébergement, etc...), le gagnant du lot pourra se renseigner auprès de l'Organisateur.

Lot 2 → Séjour gourmand et SPA à la Cheneaudière : 1 nuit en chambre + 1 dîner gastronomique + accès au SPA + 1 soin duo. Valeur TTC unitaire du lot : 895,00 €

Lot 3 → 2 cartes cadeaux nuits insolites à la Ferme Aventure (chaque carte cadeau comprend 1 nuitée + petit déjeuner + entrées au parc pour 2 personnes). Valeur TTC : 119,00 €

Le gagnant sera prévenu par l'Organisateur, par courrier ou par mail et convoqué à une date ultérieure pour la remise de son lot.

Tout gagnant qui n'aurait pas répondu dans un délai de 15 jours sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son prix. Le lot ne sera pas attribué et ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement. Il restera la propriété de l'Organisateur.

Le lot sera remis par l'Organisateur.

Par ailleurs, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir à l'occasion de l'utilisation du véhicule.

Le lot attribué sera personnel au gagnant et non cessible. Il ne pourra faire l'objet d'aucun échange - total ou partiel - ou d'une quelconque contrepartie, même partielle - en numéraire ou sous toute autre forme.

Si le gagnant ne souhaite pas bénéficier de son lot, et/ou si le lot n'a pas été attribué à l'issue de l'opération, il ne sera pas remis en jeu et demeurera la propriété de l'Organisateur, qui en disposera librement.

5. DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est établi en langue française, qui seule fait foi.

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible exclusivement par le réseau Internet sur le site <http://www.tourissimo-strasbourg.com/>.

Pendant toute la durée du jeu, le présent Règlement pourra être obtenu gratuitement sur www.tourissimo-strasbourg.com. La participation au jeu étant entièrement gratuite, les participants pourront obtenir le remboursement des frais d'affranchissement (au tarif lent en vigueur) de la demande de Règlement du jeu sur simple demande accompagnée d'un RIB ou d'un RIP, effectuée lors de la demande de Règlement du jeu.

6. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'Organisateur pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.

Plus généralement, l'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

7. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données à caractère personnel les concernant, auprès du Responsable du traitement (destiné à la gestion du jeu concours et à l'enrichissement du fichier clients et prospects):

STRASBOURG EVENEMENTS - Service Marketing LE GRAND JEU
Place de Bordeaux - FR 67082 Strasbourg Cedex.